



Erreur diagnostic expert automobile

Par Sarahduf1612

Bonjour,

Suite à un accident en mars nous avons contacté notre assurance nous étions au tiers, nous avons fait toutes les démarches sur le constat nous avons signalé le problème de direction qui est apparu suite à l'accident, nous avons fait les réparations par un garage agréé auxquels nous avons contacté car les biellette de direction était usées nous avons donné notre accord pour réparer à nos frais. Lors de la récupération du véhicule le problème de direction a persisté nous l'avons signalé ils nous ont assuré que c'était dû à la pompe de direction et à l'usure malgré la contre expertise avec un retour négatif de prise en charge nous avons aussitôt fait les réparations à nos frais. Le problème de direction persiste que pouvons-nous faire comme recours ?

Par Henriri

Hello !

Vous évoquez l'usure d'organes mécaniques (biellettes et pompe de direction). Cette notion s'oppose à celle de dégâts accidentels (l'expert n'a donc pas fait "d'erreur", car l'accident n'a pas provoqué "d'usure"). Illustration : si une biellette usée est tordue dans un accident l'expert prévoit son remplacement, si la biellette usée n'est pas tordue il ne la fait pas remplacer.

Avant d'accepter certaines réparations complémentaires à l'expertise il aurait fallu les signaler à votre assureur pour éventuellement faire compléter l'expertise (un démontage peut à l'occasion révéler d'autres besoins que ceux déterminés initialement par l'expert*, mais en tout cas pas faire prendre en compte une "usure").

A+